

AFFAIRE N° 26 - Démolition du vieil appentement du Baracheis (participation aux frais).

Le Maire donne lecture du rapport.

" Messieurs,

Vous avez tous autant que moi que depuis sa mise en place notre Municipalité a essayé par tous les moyens dont elle dispose d'améliorer l'esthétique de la Place du Baracheis et de la Place Sarda Garriga.

C'est d'ailleurs dans ce but que j'ai demandé à plusieurs reprises à M. le Préfet de bien vouloir rétrocéder à la Commune tous les terrains compris entre la route littorale et la mer, du Pont de la Rivière Saint-Denis à la gare, de manière à pouvoir les aménager correctement.

Cette question est malheureusement toujours demeurée en suspens, mais le Service des Ponts et Chaussées a tout de même été alerté par la Préfecture au sujet de la démolition du vieil appentement métallique qui, ainsi que vous le savez, dépare toute la Place du Baracheis.

M. AFFRE, Ingénieur T.P.E. , Conseiller Technique de la Commune, vient de me faire savoir que la C.F.E. accepterait d'exécuter les travaux de démolition en cause pour la somme de 270.000. francs environ, mais que le Service des Ponts et Chaussées ne disposant que d'une somme de 200.000. frs, il serait souhaitable que la Commune accepte de prendre à sa charge le supplément de dépense.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de prélever le crédit nécessaire sur les disponibilités du chapitre XXV - article 2 "Pêche artisanale" - Pont d'accostage " de la tranche F.I.D.O.M. 1962 (crédit disponible 178.148 francs).

Je mets la question aux voix :/.

Adopté à l'unanimité.

X

*mis Va
le 22 bet 62
Le Préfet
re: Perreau Tradier*